

## Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 26 octobre 2018 à Onhaye

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

### 1. APPROBATION PV COLLÈGE DU 3 OCTOBRE 2018

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège du 03 octobre 2018.

### 2. ACQUISITION DE 2 VÉHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNEL – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'attribuer le marché "Achat de deux véhicules pour le transport du personnel" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit CONDROZ MOTORS CINEY SPRL, rue du Marché Couvert 4 à 5590 Ciney, pour le montant d'offre contrôlé de € 45.849,79, 21% TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 351/743-52.

### 3. ACQUISITION DE 13 ENROULEURS ÉLECTRIQUES POUR PHILIPPEVILLE – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider le marché "Fourniture de 13 Enrouleurs électriques" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit NUTAL-DINANT SA, Rue De Philippeville 208 à 5500 Dinant, pour le montant d'offre contrôlé de € 3.251,88, 21% TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 3513/723-60.

### 4. ACQUISITION DE 13 ENROULEURS AIR ET COURANT POUR ALLE – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider le marché "Acquisition de 13 enrouleurs pour l'alimentation en air et courant" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit NUTAL-DINANT SA, Rue de Philippeville 208 à 5500 Dinant, pour le montant d'offre contrôlé de € 3.251,88, 21% TVAC ; D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire, article 351/744-51.

### 5. LOCATION IMPRIMANTE POUR BUREAU PRÉVENTION – CONTRAT FORCMS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider la location d'une imprimante – scan – copieur par le marché du Forcms sous la référence Forcms-Copy – 110 pour un montant annuel de 680,41€, Tva 21% inclus et pour une durée de 5 ans ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2018, article 351/123-12.

### 6. ACCÈS PARC À CONTENEURS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord de principe pour solliciter auprès du BEP un accès aux parcs à conteneurs pour la zone.

### 7. BUDGET 2019 – PROJET

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider le projet de budget tel que proposé par le Comptable spécial et de fixer au 19/12/18 la réunion d'information des conseillers sur le projet de budget, juste après la séance du Conseil de zone.

### 8. RECOUVREMENT REDEVANCES – CONTRAINTES HUISSIERS - 2<sup>E</sup> SEMESTRE 2017

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de viser et de rendre exécutoire les contraintes jointes au dossier et relatives aux créances non-payées des périodes de juillet à décembre 2017 ; De noter que les contraintes concernent 655 contraintes (factures) pour un total à recouvrer de 150.924,39 euros ; De charger le comptable spécial de la Zone de secours DINAPHI d'adresser lesdites contraintes aux huissiers de justice précédemment désignés par le Collège pour tentative de recouvrement.

### 9. FRAIS DE TÉLÉPHONIE – CAS PARTICULIER

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de solliciter un justificatif des frais de Gsm (factures) d'un agent afin d'examiner la nécessité ou non de les prendre en charge.

### 10. IEMERGENCY – SUPPORT EXTERNE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de solliciter l'avis de l'informaticien de la zone, ainsi qu'un estimatif du nombre d'heures qu'il conviendrait de consacrer à l'implémentation de IEmergency, par type de mission.

### 11. SEPPT – PROLONGATION CONTRAT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de prolonger de 6 mois la collaboration avec le SPMT-Arista, le temps de finaliser un nouveau marché public.

### 12. PERSONNEL TECHNIQUE – AVENANT AU CONTRAT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur l'avenant proposé au contrat d'une technicienne de surface, répartissant son temps de travail sur 4 jours.

13. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – REPORT DES CONGÉS EN 2019

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accepter que les membres du personnel opérationnel professionnel qui disposent encore de plus de 5 jours de congé à prendre pour l'année 2018, reportent le surplus jusqu'au 30 avril 2019 ; De rappeler au personnel que, pour les agents qui n'ont pas pu prendre leurs congés à cause d'absence pour maladie ou accident de travail, ce report est autorisé jusqu'à la fin de la 2<sup>ème</sup> année civile qui suit celle de l'absence.

14. PERSONNEL ADMINISTRATIF - PLAN DE NOMINATION - OCTROI DE TITRE-REPAS ET 2<sup>E</sup> PILIER DE PENSION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de reporter la discussion de ce point après la mise en place du nouveau Collège de zone.

15. PERSONNEL TECHNIQUE – LIVREUR/AGENT DE MAINTENANCE – PROPOSITION

Ce point est reporté.

16. PERSONNEL ADMINISTRATIF – COURS DE SCIENCES ADMINISTRATIVES – DÉPLACEMENTS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur la mise à disposition d'un véhicule de la zone pour les agents administratifs qui se rendent aux cours de sciences administratives à Namur, dès que les petits véhicules seront livrés à la zone.

17. PERSONNEL ADMINISTRATIF – RECRUTEMENT DE 3 AGENTS – DÉSIGNATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de procéder à la désignation de trois agents administratifs pour les services administratifs de la Zone, dans l'ordre de leur classement ; De désigner Madame VERMEULEN Caroline, en tant qu'agent administratif affecté au service Formation, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 12 mois à partir du 3 décembre 2018, au grade et barème D4 ; De désigner M. TERWAGNE Karl, dans le cadre d'un contrat de remplacement de Mme MATERNE Anne-Gaëlle, à partir du 26 novembre 2018, au grade et barème D4 ; De désigner Mme FRANcq Fanny, en tant qu'agent administratif affecté au service Ressources Humaines, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 6 mois à partir du 3 décembre 2018, au grade et barème D6.

18. DISPENSE REPAS SAINTE-BARBE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accorder au personnel administratif une dispense de service l'après-midi du 7 décembre 2018 afin de permettre l'organisation d'un repas pour l'ensemble du personnel administratif, dans une des communes de la zone ; D'accorder cette dispense uniquement aux membres du personnel qui participent au repas ; les agents qui ne souhaitent pas y prendre part resteront en service ou prendront congé.

19. SITUATIONS LITIGIEUSES – APPEL À UN AVOCAT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de demander une copie du PV de police au Procureur du Roi pour le dossier d'accident d'Yvoir et de désigner le bureau d'avocat Cheffert de Ciney pour avoir un conseil sur la réponse à apporter au courrier envoyé par un agent au Président.

20. PRESTATIONS SYNDICALES – SITUATION

Ce point est reporté.

21. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – MOBILITÉ DE LA PROTECTION CIVILE – INFORMATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de lancer l'appel à candidatures sans délai pour le recrutement de personnel de la Protection civile.

22. POSTE DE FLORENNES – INFORMATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone prend acte de l'information fournie par le Commandant sur le poste de Florennes.

23. AGENDA COLLÈGE DE ZONE – DÉCEMBRE 2018

Ce point est reporté.

24. PROJET D'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE ZONE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver l'ordre du jour du Conseil du 07/11/2018.

Par le collège,

La Secrétaire de zone,  
Sandrine DUMONT

Le Président de la Zone,  
Christophe BASTIN